



LA PRESENCE TURQUE EN ALSACE

QUELQUES ELEMENTS D'EXPLICATION

Ce document s'appuie sur un certain nombre de lectures et de travaux (dont ceux de S. De Tapia) et, pour la partie statistique, sur des données produites par l'INSEE dans le cadre du recensement général de la population de 1999. Ces données ont été ensuite analysées par l'ORIV. La notion d'étranger est utilisée au sens juridique du terme. Il s'agit de personne ne possédant pas la nationalité française. Ainsi, lorsque l'on parle de Turc ou d'Algérien, il s'agit de personne s'étant déclarée de cette nationalité au recensement général de la population. Par ailleurs, un certain nombre de restrictions existent à l'utilisation de la donnée « étrangère » : ainsi la répartition par nationalité n'est disponible que pour les communes de plus de 5.000 habitants.

La **population turque occupe une place à part en Alsace** :

1. **immigration « récente »** (le terme apparaît de moins en moins adapté mais ce critère continue à être retenu dans l'imaginaire collectif),
2. « **spécificité** » **alsacienne** : sur-représentation de cette population en Alsace et par ailleurs population qui continue à augmenter (alors que les autres nationalités, y compris hors UE sont en baisse),
3. **présence dans les grandes agglomérations mais aussi dans les petites communes**,
4. population présentant des **caractéristiques singulières** (accession à la propriété, création d'entreprise, lien des populations originaires de Turquie au pays d'origine, diversité culturelle)...

Elle **interroge et questionne**.

Dès 1989-1990, le GERIM (Groupe d'Etudes et de Recherche sur l'Immigration et les Migrations – Département de Géographie de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg) a réalisé une étude sur cette population (éléments disponibles à l'ORIV). Depuis il n'y a pas eu de réactualisation.

Les éléments présentés ci-dessous relèvent donc de l'analyse des statistiques disponibles [utilisation des données du recensement général de la population produites par l'INSEE] de la prise en compte d'articles réalisés sur cette population, d'observations et d'études thématiques (notamment celles menées par l'ORIV) où la question de la population turque a été abordée.

LA PRESENCE TURQUE EN ALSACE

UNE HISTOIRE SINGULIERE DE LA PRESENCE ETRANGERE EN ALSACE

L'Alsace comme la plupart des régions françaises a été un lieu de passage, souvent dans le cadre d'immigration économique ou, dans une moindre mesure, politique. Toutefois, pendant de nombreuses années, **l'Alsace s'est plutôt située en recul par rapport à d'autres régions françaises**. Elle a, comme les autres régions, fait appel à partir du début du XX^e siècle à une main d'œuvre étrangère, afin de permettre la reconstitution et le développement de l'industrialisation, mais de manière **moins importante**. La comparaison entre le pourcentage d'étrangers en Alsace et pour l'ensemble de la France entre 1921 et 1999 montre, en effet, que **jusque dans les années 70, l'Alsace comptait un pourcentage d'étrangers inférieur** à celui relevé au niveau de l'ensemble de la France.

Le paradoxe de l'évolution relevé en Alsace réside dans le fait que c'est au moment où la France, dans son ensemble, est confrontée à la crise économique et où le gouvernement prend des mesures pour limiter l'entrée de nouveaux étrangers que la **région se signale par un pourcentage plus élevé d'étrangers**.

Les **années soixante-dix constituent donc un moment charnière**. En effet, lorsque les mesures gouvernementales de juillet 1974 (visant la limitation des entrées de travailleurs étrangers) sont prises, certaines entreprises alsaciennes continuent à avoir besoin de main d'œuvre étrangère (dérogation préfectorale). Ainsi, c'est en grande partie la logique économique qui explique la croissance de la population étrangère en Alsace dans les années soixante-dix. Entre 1968 et 1975, **la population étrangère augmente de 62 % en Alsace contre seulement 31 % sur l'ensemble de la France**.

Ce développement de la population étrangère s'est poursuivi entre **1975 et 1982 mais de manière moins forte** quoique toujours plus importante en Alsace que sur l'ensemble de la France.

Les **années quatre-vingt marquent une stabilisation au niveau régional**. En 1990, la population étrangère en Alsace ne croît plus que de 1,5% en Alsace. Dans le même temps, la population étrangère en France a diminué de 3,2%. En 1999, pour la première fois, l'évolution du nombre d'étrangers en Alsace est négative (-0,2%), quoique de manière moins forte que sur le plan national (-9,5%).

On relève donc une **évolution contrastée des étrangers** en Alsace par rapport à l'ensemble de la France. Cette caractéristique résulte **d'un contexte économique** marqué par une crise plus tardive et moins importante qu'ailleurs, qui a nécessité un recours à la main d'œuvre étrangère alors qu'une bonne partie des régions françaises y avait déjà renoncé.

LA PARTICULARITE DE L'IMMIGRATION TURQUE EN ALSACE

Ce recours plus tardif aux étrangers rend également, en partie, compte de la **répartition par nationalité** spécifique à l'Alsace. L'histoire de l'immigration montre **qu'à chaque période correspond un type d'immigration**. Alors que les années 1900 jusqu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale ont été marquées par une immigration de proximité et principalement européenne, à partir des années soixante, les flux migratoires viennent de plus en plus souvent de pays non européens comme l'Algérie, puis le Maroc et enfin la Turquie (les autres flux s'étant taris).

Dans les années 70, le besoin en terme de main d'œuvre étrangère exprimé par l'économie alsacienne a en fait coïncidé avec le **développement des flux en provenance notamment de la Turquie**. Les premiers Turcs arrivèrent en Alsace dans le milieu des années soixante, mais l'appel massif à cette main d'œuvre s'est fait au courant des années soixante-dix. Il s'agit donc majoritairement d'une immigration économique et non d'un quelconque reflux ou afflux des Turcs d'Allemagne vers l'Alsace.

L'immigration turque en France s'inscrit en fait dans un **champ migratoire plus global**. Si 1957 est considéré comme le démarrage de l'immigration turque en Allemagne, des migrations humaines entre la Turquie et les autres pays sont attestées depuis bien longtemps. Les Turcs arrivés dans ce cadre en Allemagne ont répondu à une recherche de main d'œuvre au niveau du patronat allemand en pleine phase de décollage économique d'après guerre (sans débouché possible en terme de main d'œuvre). A la même époque, la France et l'Angleterre avaient recours à la main d'œuvre de leurs empires coloniaux.

Les **Turcs relèvent d'un champ migratoire mouvant, évolutif et dépendant des opportunités en terme notamment d'emploi**. En effet, pour faire face aux difficultés (réglementaires après 1974 et économiques avec le développement de la crise), l'immigration turque a ciblé des espaces de plus en plus diversifiés. De fait le **champ migratoire des Turcs est très étendu**. L'axe principal d'installation correspond au champ de force de l'économie alsacienne (banane bleue). L'Allemagne constitue le centre de gravité de ce champs. La première couronne est constituée des Pays-Bas, de la France et dans une moindre mesure de l'Autriche, de la Belgique et de la Suisse.

La constitution de cette première couronne résulte, dans une faible mesure (16 à 18 %) d'une dispersion de travailleurs venus d'Allemagne, mais surtout de la demande des patronats nationaux dans le cadre d'accords bilatéraux (1965 / accord avec la France). A titre d'exemple, les entreprises situées sur Bischwiller vont en 1970 recruter ces populations turques pour obtenir une main d'œuvre bon marché pour remplacer la main d'œuvre locale défaillante (travail en Allemagne...).

EVOLUTION STATISTIQUE DE LA PRESENCE TURQUE EN ALSACE

LA PRESENCE ETRANGERE EN ALSACE PAR RAPPORT AUX AUTRES REGIONS

Au recensement général de la population de 1999, l'Alsace compte **128.381 étrangers soit 7,4% de la population totale**. En nombre absolu comme en pourcentage, **la population étrangère est en baisse**. En effet, en 1990, 8% de la population résidant en Alsace n'avait pas la nationalité française. Par ailleurs, le nombre d'étrangers s'élevait à 128.689 personnes.

Le pourcentage d'étrangers en Alsace, quoiqu'en baisse, **reste largement supérieur à celui relevé pour l'ensemble de la France, qui est de 5,6%**.

En 1999, l'Alsace est la **sixième région française pour le nombre d'étrangers**. En effet, la majeure partie des étrangers réside en Ile de France (40%). Les autres régions ayant une présence étrangère marquée sont : Rhône-Alpes (11%), PACA (8,7%) puis Languedoc-Roussillon (4%), Nord-Pas de Calais (4%) et Alsace (4%). Toutefois, compte tenu de la taille de la région, **l'Alsace occupe la 3^{ème} place des régions françaises** [rapport entre le nombre d'étrangers et la population totale]. Elle se situe après l'Ile de

France et la Corse (et avant Rhône-Alpes et PACA). Cette position est en évolution constante puisqu'en 1990, l'Alsace occupait le 4^{ème} rang et en 1982, le 5^{ème}.

UNE SUR-REPRESENTATION DES TURCS EN ALSACE

Les enjeux économiques et les flux migratoires évoqués précédemment sont à l'origine d'une **répartition originale de la population étrangère en Alsace** marquée par une **forte présence turque**. Ainsi, au recensement général de la population de 1999, avec 28.929 ressortissants, les **Turcs représentent 22,5% de la population étrangère en Alsace**, un étranger sur cinq en Alsace est turc. Au niveau national, les Turcs ne représentent que **6,4% des étrangers**. On observe donc une sur-représentation de cette population en Alsace.

Répartition des étrangers par nationalité / Alsace

NATIONALITE	ALSACE		% de l'ensemble	
	1990	1999	1990	1999
TURCS	26.438	28.929	20,5	22,5
MAROCAINS	19.024	14.991	14,5	11,7
ALGERIENS	16.452	12.273	13,0	9,6
ITALIENS	14.516	11.629	11,3	9,1
PORTUGAIS	13.732	11.188	10,6	8,7
ALLEMANDS	6.912	15.800	5,4	12,3
ESPAGNOLS	5.261	4.455	4,0	3,5
TUNISIENS	3.616	2.577	3,0	2,0
YUGOSLAVES	2.765	Non dispo.	2,1	-
Autres	19.973	26.539	15,6	20,7
Ensemble	128.689	128.381	/	

Source : RGP 1999 et 1990 – Analyse ORIV

Par ailleurs, **les Turcs d'Alsace représentent 13,9% de l'ensemble des Turcs résidant en France**. Là encore on relève une **sur-représentation de la population turque** puisque la population étrangère en Alsace ne représente que 3,9% de l'ensemble des étrangers installés en France. **Les Turcs représentent donc la nationalité la plus représentée en Alsace**. Les Allemands, avec 15.800 personnes (12,3%) ont connu une croissance forte, et occupent en 1999 la seconde place.

Les Marocains, représentent le 3^{ème} groupe national par le nombre de ressortissants (11,7% des étrangers). Vient ensuite un groupe composé des Algériens (9,6%), Italiens (9,1%) et Portugais (8,7%).

UNE POPULATION TURQUE EN AUGMENTATION MODEREE

La **population turque** a, par ailleurs, connu un **accroissement** entre les deux recensements (1990 et 1999) de **9,5%** (plus 2491 ressortissants). Mais cette **croissance est beaucoup moins importante que celle relevait lors des autres périodes inter-censitaires** (période entre deux recensements). De plus, ce n'est pas la population étrangère qui a connu la croissance la plus forte, dans la mesure où, par exemple, le nombre d'Allemands en Alsace a plus que doublé durant la même période (+128%). Par ailleurs, on relève dans le cadre de l'analyse des données du RGP de 1999, une baisse du nombre de ressortissants du Maghreb (Algériens, Marocains et Tunisiens) : ce qui constitue un phénomène nouveau. La baisse du nombre de ressortissants de l'Europe du sud se poursuit mais il s'agit là d'un phénomène amorcé depuis plusieurs années.

IMPLANTATION DE LA POPULATION TURQUE EN ALSACE

UNE APPROCHE PAR TERRITOIRE

L'implantation de la population turque, comme celle des autres populations, est fortement liée aux besoins économiques qui ont été à l'origine de l'arrivée de la majeure partie d'entre eux en Alsace.

Classiquement, les étrangers sont plutôt implantés dans les grands centres urbains. Ainsi, en Alsace 45% de **la population étrangère vit dans l'une des trois grandes villes alsaciennes** (Strasbourg, Colmar et Mulhouse) alors qu'elles regroupent seulement un quart de la population alsacienne. Les communes de 20.000 à 10.000 habitants comptent 20.559 étrangers soit 16% de la population étrangère (pour seulement 13% de la population alsacienne). Par ailleurs, 8% de la population étrangère habite dans les communes comprises entre 10.000 et 5.000 habitants et 8% dans celles de moins de 1.000 habitants. Enfin 18 % des étrangers vivent dans des communes ayant entre 5.000 et 1.000 habitants.

Par ailleurs ce **phénomène de concentration sur les grandes agglomérations a tendance à diminuer** au profit des communes plus petites. Entre 1990 et 1999, la croissance de la population étrangère s'est faite surtout sur les communes de moins de 10.000 habitants, c'est surtout au niveau des plus petites que la part de la population étrangère a augmenté.

L'évolution de la population turque rend en partie compte de cette évolution. En effet, la population turque se singularise des autres populations étrangères par une présence plus marquée dans les petites communes et en milieu rural. **Les raisons de cette implantation sont à articuler aux besoins économiques** mais aussi aux **opportunités en terme de logement**.

Le passé économique explique également les différences en terme de présence étrangère entre le **Bas-Rhin et le Haut-Rhin**, et plus largement en terme de localisation.

Les étrangers sont **plus nombreux dans le Bas-Rhin** (55,6%) que dans le Haut-Rhin (44,4%), mais statistiquement le **pourcentage d'étrangers** (rapporté à l'ensemble de la population départementale) **est plus important dans le Haut-Rhin**. Ainsi au recensement général de la population de 1999, 8,1% de la population est étrangère dans le Haut-Rhin contre 7% dans le Bas-Rhin.

Toutefois, la population étrangère du Bas-Rhin est en augmentation alors que celle du Haut-Rhin est en baisse.

La population du Bas-Rhin est principalement turque (18.274), allemande (10.300) ou marocaine (9.173) alors que celle du Haut-Rhin est plutôt turque (10.655), italienne (8.118) et algérienne (7.933).

Le recensement de 1999 signale de fortes évolutions dans la répartition par nationalité. Ainsi, on relève une baisse sensible des Algériens (au recensement de 1990, ils occupaient la première place dans le Haut-Rhin), une croissance de la population turque (qui les amène à occuper la première place dans le Haut-Rhin) mais aussi des Allemands (population multipliée par deux dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin) et, dans une moindre mesure, des Suisses (au niveau du Haut-Rhin).

Concernant la **population turque**, il est intéressant de noter **qu'elle a augmenté numériquement dans le Bas-Rhin comme dans le Haut-Rhin**. Par ailleurs cette croissance, a été plus marquée dans le Haut-Rhin (+ 14,6%) que dans le Bas-Rhin (+6,2%). En dépit de cette évolution plus de **63 % des Turcs d'Alsace vivent dans le Bas-Rhin** (lors du précédent recensement, ce taux était de 65 %).

Ces différences résultent d'une évolution économique contrastée entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin. Le Haut-Rhin est un département marqué par de nombreuses industries traditionnelles et une industrialisation plus ancienne que le Bas-Rhin. Il a eu de ce fait recours, plus tôt, à la main d'œuvre étrangère. Mais il a également été plus fortement et plus tôt affecté par la crise économique et les modifications structurelles dans l'industrie. Cette explication ne rend pas compte de la croissance de la population turque sur le Haut-Rhin. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées : développement résultant du regroupement familial (« primaire » ou « secondaire ») et opportunités en terme d'emploi.

Les trois communes les plus importantes d'Alsace comptent un pourcentage d'étrangers supérieur à 10% (donc supérieur à la moyenne régionale qui est de 7,4%). De plus, elles sont toutes les trois marquées **par une baisse du nombre d'étrangers entre les deux derniers recensements**.

La part des étrangers dans la **population strasbourgeoise** est globalement en baisse, ainsi alors que les étrangers représentaient 14% de la population en 1990, ils ne représentent plus **12,9% des strasbourgeois** (passage de 35.103 étrangers à 34.138 en 1999).

On note une légère hausse, au niveau de la répartition par nationalité, des ressortissants de l'union européenne (9.084 en 1999 contre 8.581 en 1999) alors que dans le même temps, on constate une baisse des étrangers hors union européenne. Les **Turcs sont l'une des seules nationalités** (parmi celles numériquement les plus importantes) à avoir **connu une augmentation**. Si celle-ci, en nombre absolu, n'est pas très importante (657 personnes, croissance de 9,6%), c'est la **part de cette population parmi les étrangers qui a évolué positivement** (passage de 17,6% en 1990 à **20% des étrangers** en 99).

A **Mulhouse**, les données font état à la fois d'une baisse du nombre d'étrangers (passage de 18.658 à **16.691 étrangers**) et d'une diminution du pourcentage d'étrangers par rapport à la population totale (17% à **15,2%**). Mais les **Turcs ont connu une forte croissance**. Si les Algériens occupent toujours la première position (nationalité la plus représentée avec 3993 ressortissants en 1999) sur Mulhouse, leur nombre a diminué (ils étaient 4792 en 1990) alors que le nombre de **Turcs** (groupe qui occupe la seconde position) est en nette augmentation (passage de 2573 en 1990 à 3856 en 1999, + 49%).

La **tendance relevée sur Strasbourg et Mulhouse, se confirme à Colmar**. Avec 6.896 étrangers au recensement de 1999 contre 8.124 lors de celui de 1990, la population étrangère a diminué. En 1999, les étrangers représentent **10,6% de la population colmarienne** alors que ce taux était de 12,8% en 1999. L'approche par nationalité montre que, parmi les nationalités les plus importantes numériquement, seuls les **Turcs ont connu une croissance positive** (passage de 1772 Turcs en 1990 à 1866 en 1999, +5,3%).